



**.PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025 A 19H00**

Sous la présidence de Madame Sandrine DUBOIS, Maire de la commune de Saint-Martin-le-Châtel.

Membres présents : Mesdames et Messieurs Nadège BERTHAUD, Christian CHENAUX, Loïc CURT, Sandrine DUBOIS, Catherine DUC, Jean-Philippe LOUVET, Stéphanie PELUS, Jean-François RAVET et Isabelle SAGE.

Membre(s) absent(s) : Monsieur Christophe DEBAT

Membre(s) excusé(s) : Madame Esther DUMAIRIE (*arrivée à 19 :29*), Monsieur Lilian MOREL (*arrivée à 20 :07*), Madame Emma RENARD (*arrivée à 19 :16*)

Pouvoir(s) : Monsieur Lilian MOREL donne pouvoir à Madame Sandrine DUBOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Loïc CURT

Par convocation en date du 11 décembre 2025, l'ordre du jour est le suivant :

1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du 19 novembre 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 19 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Administration générale

2.1. Plan d'Equipement Territorial n°2 - dépôts dossiers et demande de versement (délibération)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'Agglomération de Bourg en Bresse a réservé une enveloppe de 73 266 € à la commune au titre du PET 2 (Plan d'Equipement Territorial n°2).

A ce jour, plusieurs projets ont bénéficié de cette subvention :

- 18 032€ pour la rénovation thermique des bâtiments école/mairie
- 14 502 € pour l'aménagement du carrefour route de Polliat
- 3 700 € pour la restauration du linteau de l'église
- 3 506€ pour le changement des radiateurs bibliothèque / logements communaux et le changement des chauffe-eau dans les logements communaux

Le reliquat de ce droit de tirage est de 33 256 €.

De plus, l'Agglomération de Bourg en Bresse a réservé une enveloppe de 9 986 € à la commune au titre du PET 2 « ECOLE ».

Un dossier a donc été déposé pour le changement des portes et l'installation de stores isolants à l'école.

Madame le Maire rappelle que l'enveloppe PET 2 est attribuée à la condition que la commune finance à minima 50% de l'opération fléchée au titre du PET 2. Il indique également que chaque projet déposé doit faire l'objet d'une convention signée entre la commune et l'Agglomération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE du financement proposé au titre du PET 2 ;

AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions correspondantes ;

AUTORISE Madame la Maire à déposer de nouveaux dossiers au titre du PET 2 afin de solder le montant des enveloppes attribuées à la commune ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document en lien avec cette décision.

Votants : 10 - Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

2.2. Demande de subvention auprès du SDIS 01 concernant du matériel pour le SLIS de Saint-Martin-le-Châtel (délibération)

Madame le Maire récapitule les achats effectués pour de nouvelles tenues ainsi que du matériel pour les sapeurs-pompiers.

OBJET	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC	COMPTE
VETEMENTS ET EQUIPEMENTS NOUVEAUX POMPIERS	DUMONT SECURITE	2 498,80€	2 998,56€	21568 (investissement)

Soit un montant total de 2 998,56 € en investissement.

La commune a la possibilité de demander une subvention au SDIS 01 pour l'achat du matériel.

Voici les 3 niveaux de subvention accordé par le SDIS01 :

- 20 % matériels courants ;
- 30 % Incitation ciblée à l'achat (D.A.E., signalisation des véhicules et transmission de l'alerte)
- 60 % Equipement Protection Individuelle.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de solliciter une subvention auprès du SDIS 01

DIT que le matériel sera exclusivement réservé aux pompiers du SLIS de Saint-Martin-le-Châtel.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Votants : 10 - Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Arrivée Emma RENARD 19 :16

Arrivée Esther DUMAIRIE 19 :29

3. Compte rendu des commissions :

- **Ressources humaines** : (*rapporteuse : Mme DUBOIS Sandrine*)

- L'arrêt de l'agent périscolaire responsable de la garderie est prolongé jusqu'au 16 janvier.

- **Commission urbanisme** : (*rapporteuse : Mme DUC Catherine*)

- Un nouveau permis de construire a été déposé pour le futur lotissement de Ain Habitat. A ce jour, 4 permis ont été reçus pour celui-ci.

- **Commission bâtiments** : (*rapporteur : Mr CHENAUX Christian*)

- Salle des fêtes et cantine : l'entreprise Joseph a effectué le contrôle des gazinières. Ils ont détecté deux fuites de gaz à la salle des fêtes. Une fuite a été de suite solutionnée. La seconde concerne le tuyau rigide d'arrivée situé derrière la gazinière qui a probablement été endommagé à la suite d'un déplacement de la gazinière. Une équerre va être installée par l'agent communal et le tuyau sera remplacé par un flexible pour éviter que cela se reproduise.

- **Commission voirie** : (*rapporteur : Mr LOUVET Jean-Philippe*)

- Une réunion du groupement de commande voirie a eu lieu le 27 novembre. Mr BEAURY, le technicien référent de notre commune, quitte la collectivité le 31 décembre. Notre nouvelle référente sera Mme NEVERS. Jusqu'à présent, il y avait 5 techniciens pour 5 secteurs. Du fait de la baisse du nombre de communes adhérentes à ce groupement, les secteurs sont redécoupés en 4.

Il a été relevé un manque de réactivité de la part des entreprises pour l'établissement des devis. A partir 1^{er} janvier 2027, la compétence concernant la signalisation horizontale et verticale devrait être réattribuée aux communes, en gardant cependant l'appui d'un technicien en cas de nécessité.

- Lotissement LOGIDIA : Le mobilier urbain situé dans l'allée qui mène aux garages à l'entrée du city-stade a subi une dégradation, probablement à la suite d'une manœuvre d'un véhicule. Un mail a été envoyé à Logidia qui va faire intervenir l'entreprise GUILLEMIN. Logidia prévoit l'installation de gabions pour éviter une récidive. Il a également été signalé que le traçage au sol des emplacements de stationnement n'a toujours pas été réalisé.
- Programme voirie 2025 : les plots lumineux sont en commande.
- Pour faire suite à la plainte d'un habitant, le tampon d'égout situé route de Montrevel a été scellé.
- L'élagage des chemins va être fait d'ici le début de l'année prochaine afin de pouvoir effectuer le curage des fossés courant février.

- Commission fêtes et cérémonies : (*rapporteuse : Mme BERTHAUD Nadège*)

- Les colis de noël du CCAS, à destination des personnes âgées, sont en cours de distribution.
- Le bulletin est en cours de rédaction. La distribution aura lieu mi-janvier.
- La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le samedi 10 janvier à 11h00. Madame le Maire rajoute que Grand Bourg Agglomération sera représenté par Mme GRIGNOLA-BERNARD Virginie, vice-présidente déléguée à l'action sociale et à la petite enfance.

- Commission scolaire : (*rapporteuse : Mme DUBOIS Sandrine*)

- Lors de la dernière réunion de la commission scolaire, le menu de noël de la cantine a été validé comme suit : mise en bouche, bouchée à la reine, pintade, gratin dauphinois, petits pois et assiette gourmande.

Depuis la fin de l'année 2024, il reste des factures cantine/garderie impayées. Malgré l'envoi de courriers classiques et de recommandés, les factures n'ont pas été réglées. La procédure suit son cours au niveau de la trésorerie de Bourg-en-Bresse, avec l'intervention d'un huissier de justice.

- Projet NEFLE : un arrêté de versement, pour le montant de 8000€ restant du projet, a été réceptionné en mairie. Les enseignantes souhaitent faire valider les devis par les services en charge de ce dispositif avant d'engager les achats.

- Compte rendu des réunions :

- Réunion COPIL : (*rapporteuse : Mme DUBOIS Sandrine*)

Une réunion concernant le conseiller numérique a eu lieu le vendredi 12 décembre à la mairie de Polliat. Le bilan financier de celui-ci est à l'équilibre pour un montant de 0 €. Le maire de Polliat a demandé aux communes de commencer à s'interroger sur la poursuite de ce dispositif. Le contrat du conseiller numérique se termine le 7 novembre 2026.

- Conseil communautaire : (*rapporteuse : Mme DUBOIS Sandrine*)

Un conseil communautaire a eu lieu le 15 décembre. Les attributions de compensations ont été votées et correspondent aux mêmes sommes qu'en 2025.

Concernant le plan intercommunal de sauvegarde, il a été précisé qu'il ne concernerait que les équipements communautaires.

- Réunion de la commission aménagement, urbanisme, patrimoine, voirie, aménagement numérique (Grand Bourg Agglomération) (Rapporteuse : Mme DUC Catherine)

Les enquêtes publiques concernant le SCOT sont terminées. Il n'y a pas eu d'avis négatifs mais 160 remarques ont été reçues et sont en cours d'analyse. Le projet sera présenté lors du prochain conseil communautaire prévu en février/mars.

La rénovation énergétique et patrimoniale de Grand Bourg Agglomération va axer les travaux sur les équipements les plus énergivores. Carré d'Eau à Bourg en fait partie. Des travaux vont être effectués courant de l'année 2026.

En 2027, des travaux seront effectués au gymnase de Saint Trivier de Courte et en 2028, les travaux seront axés sur les vestiaires du rugby de Montrevel-en-Bresse.

- Réunion Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc : (*Rapporteuses : Mme DUC Catherine et Mme RENARD Emma*)

Le syndicat a fait appel à un cabinet pour mener une étude économique avec pour conclusion la nécessité d'une augmentation de la part syndicale du prix de l'eau potable, qui n'avait pas évolué depuis dix ans s'expliquant par :

- Une baisse des consommations, donc des recettes, du fait de l'amélioration des réseaux, d'une détection accrue des fuites et d'une baisse des consommations par les utilisateurs.
- La nécessité de poursuivre la rénovation des réseaux, certains datant du début des années 1960. A la demande de l'ARS, SOGEDO a réalisé des analyses sur des réseaux en PVC datant d'avant 1980, qui a montré la présence de CVM qui est un gaz cancérogène avec nécessité impérative d'engager des travaux de rénovation.

Ces éléments, couplés à une baisse de la subvention du Conseil Départemental, conduisent à décider une augmentation de la part syndicale. Une augmentation progressive des tarifs de la part syndicale est à prévoir sur les abonnements sur les quatre années à venir, afin de permettre au syndicat de poursuivre au même rythme son programme de rénovation des réseaux des 22 communes adhérentes.

Le contrat eau et climat avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a été signé pour une durée de 3 ans. L'agence de l'eau permet de financer certaines actions dont celle du renouvellement de réseau. Le syndicat va bénéficier de la somme de 1 415 700 € à partir de 2026.

- Réunion du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze : (*rapporteuse : Mme BERTHAUD Nadège*)

Une révision des statuts, qui datent de 2014, était prévue à l'ordre du jour du comité syndical du 9 décembre 2025. Le quorum n'étant pas atteint, le vote sera reporté à janvier. En raison de l'urgence de la mise à jour de ces statuts, le syndicat appelle à la mobilisation des titulaires et des suppléants afin d'obtenir le quorum nécessaire à ce vote.

- Réunion du SIEA : (*rapporteur : Monsieur RAVET Jean-François*)

Présentation des nouveautés du logiciel urbanisme. Une mise à jour des cartographies va également être effectuée.

4. Questions diverses :

- La mairie a réceptionné la facture des frais de mutualisation des terrains de football de Curtafond pour un montant total de 3 190,62€.

- Un point sur la téléphonie a été effectué. En début de mandat, le montant total des différents abonnements était de 405,42€ par mois (hors communication). En raison de multiples résiliations, le montant total à ce jour est de 137,60 € par mois (hors communication).
- La population au 1^{er} janvier 2026 est de 819 habitants (807 en 2024).

Le prochain conseil municipal est prévu le mercredi 21 janvier 2026 à 20h30.

La séance est levée à 20h10.

**Le secrétaire de séance,
Loïc CURT**

**Le Maire,
Sandrine DUBOIS**

